



CRCAM NORD MIDI-PYRENEES

Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

ALBI, le 26/09/2025

N° Tél. gestion : 05 63 49 55 66
ASSURANCES AGRI PRO
du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

Numéro de l'Entité Professionnelle : 261227EXP908
Numéro de contrat d'assurance : 12170956908
Numéro de l'avance prévisionnel des subventions : 35728908

M CANAL CHRISTOPHE
1667 LIEU DIT LE CASSAN
46100 VIAZAC

**CONFIRMATION DE L'AVANCE DU MONTANT PREVISIONNEL
DES SUBVENTIONS AU TITRE DE VOTRE CONTRAT**

Madame, Monsieur,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous nous accordez en assurant vos cultures auprès de Pacifica.

Vous avez choisi de bénéficier du dispositif d'avance du montant prévisionnel des subventions d'aide à l'assurance récolte au titre de votre contrat ASSURANCE PRAIRIES numéro 12170956908.

Dans ce cadre, vous allez recevoir dans les jours qui viennent un virement de 956,00 € sur le compte IBAN FR76 1120 6000 8300 1049 3746 283 BIC AGRIFRPP812.

Cette avance va vous permettre de bénéficier d'un apport de trésorerie temporaire dans l'attente du versement de la subvention définitive calculée et versée par les Pouvoirs Publics, au printemps 2026. Le montant de la subvention définitive peut être différent du montant de l'avance perçue.

Le montant de cette avance est déterminé conformément aux dispositions prévues dans le dernier décret en vigueur relatif aux subventions, et à partir des caractéristiques de votre contrat connues à ce jour.

Afin de rembourser cette avance, nous procéderons automatiquement au prélèvement de 956,00 € entre le 1er Avril 2026 et le 15 juillet 2026. Aucune action de votre part n'est requise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller

